

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

## CAPTAGE DE LAVALETTE

Captage Grenelle

Présentation à la CLE du SAGE LIGNON DU VELAY 24 septembre 2021



#### Présentation du barrage

- Commune d'implantation : LAPTE et SAINT-JEURES
- Cours d'eau : le Lignon du Velay
- Bassin versant: 350 km²
- Construction :
  - 1919 : Élévation à la côte 781,44 mNGF
  - 1947 1948 : Surélévation à la côte 811,64 mNGF
- Production d'hydroélectricité (concession d'État Vendets – Versilhac confiée à EDF jusqu'en 2027),
- Base de Loisirs
  - Base de voile gérée par le Syndicat Mixte de Lavalette
  - Zone de pêche (gestion Fédération 43)
- Réserve d'eau potable

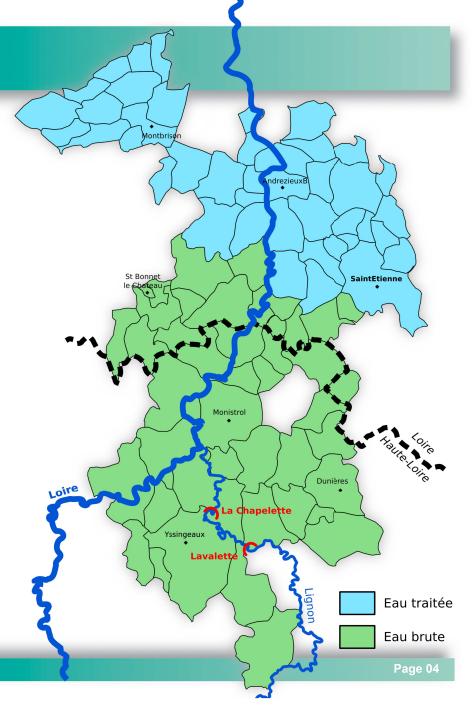


### Le captage d'eau potable

Le barrage de Lavalette assure l'alimentation de :

- 48 communes en eau brute
- 42 communes en eau traitée

Soit plus de 400 000 habitants



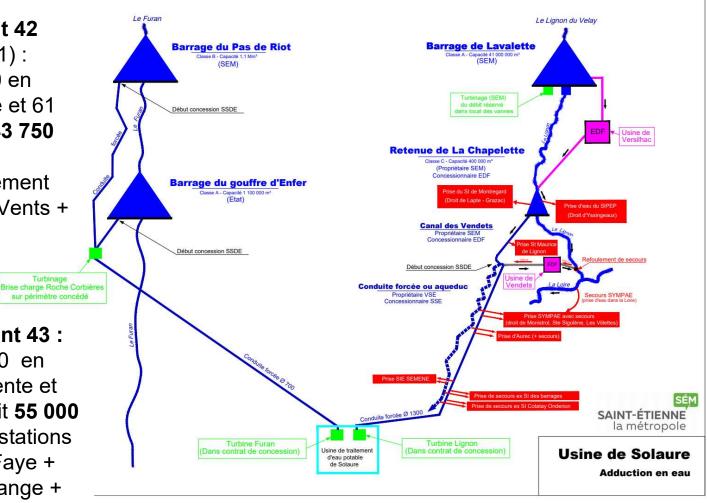
#### Le captage d'eau potable

Pour le département 42
(données mars 2021):
potentiel de 282 300 en
population permanente et 61
450 en secours soit 343 750
ligériens
Via 3 stations de traitement
AEP (Solaure + Quatre Vents +

Latour)

Pour le département 43 :
potentiel de 35870 en
population permanente et
19130 en secours soit 55 000
altiligériens - Via 5 stations
de traitement (La Faye +
SYMPAE + La Collange +
Versihlac + Lherbret)
Soit un total supérieur à 400
000 personnes sur les 2

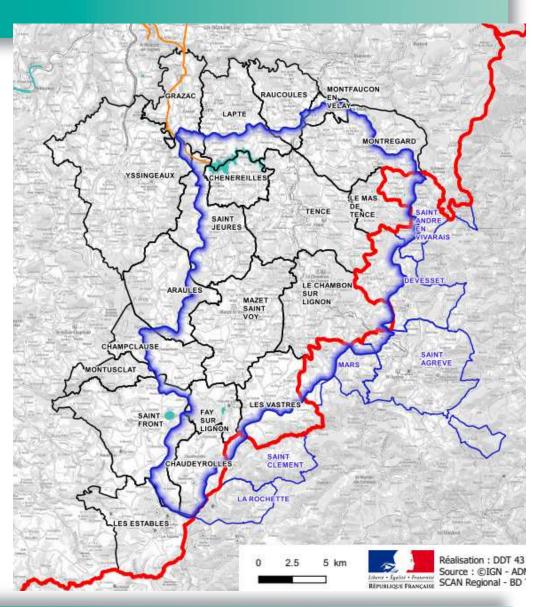
départements



Page 04

# Aire d'alimentation du captage

- 2 départements : 07 43
  - 6 EPCI
- 20 communes en 43 et
   8 en 07
  - Un périmètre correspondant au périmètre éloigné AEP
- (Arrêté inter-préfectoral du 10 août 2011).



## Captage Grenelle

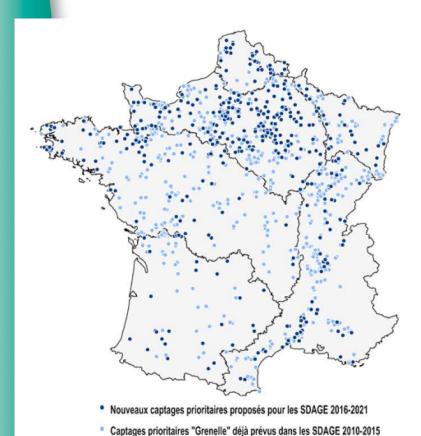
- Rappel du cadre national
  - La démarche à mener

# Objectifs recherchés à travers l'identification des captages prioritaire Grenelle ?

Une approche durable de la gestion qualitative de la ressource en eau sur les zones où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable d'une importance particulière pour l'approvisionnement actuel ou futur grâce à a mise en oeuvre d'un programme d'actions

- → Critères de définition des captages prioritaires ; une méthodologie nationale :
- Captages dont la qualité de l'eau brute utilisée pour l'eau potable est la plus dégradée (contamination par les nitrates et/ou pesticides d'origine agricole)
- Captages sélectionnés en fonction de l'importance de la population desservie ou le caractère unique de la ressource prélevée ou intérêt stratégique des ressources vis à vis des aménagements futurs
- Captages sélectionnés en fonction du contexte local (volonté de reconquête de la qualité de l'eau de captages abandonnés stratégiques)

#### Démarche nationale



- → Juin 2009, 500 captages en France ont été définis « grenelle », dont deux en Haute-Loire : Brioude et Lavalette.
- Complexe de Lavalette : captage prioritaire au regard de l'importance de la population desservie en eau potable (population alimentée de 400 000 habitants)
- → En application de la DCE et du Code de l'Environnement (CE) le SDAGE 2010-2015 a établi une liste des captages dont la qualité est dégradée (disposition 6C-1) : mise en oeuvre d'actions préventives ou correctives par le biais de la mise en place d'un programme d'actions.
- → Le décret du 14 mai 2007 : zones soumises à contraintes environnementales et sa circulaire d'application.

# Les enjeux

#### Les différents enjeux présents :

- → Enjeu eau potable prépondérant: nécessité de garantir une qualité des eaux brutes conforme à court, moyen, terme
- → Enjeu de maintien des activités de loisirs : nécessité de maintenir des activités nautiques et de plein air sur le complexe (baignade autorisée par dérogation, pêche, navigation, ...)
- → Enjeu de l'attractivité touristique : qualité des paysages, image du territoire
- → Enjeu de préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (site N 2000) : Présence de la Moulière Loutre Castor et Ecrevisse à pattes blanches sur l'axe Lignon depuis sa source jusqu'à a queue du barrage

#### Autres données en termes de qualité d'eau

→ Etat – pressions – risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE)

		RNAOE	Etat écologique	Pressions identifiées par le STB
SDAGE 2016 2021	ME Brossettes	NON	Moyen	Pas de pression
	ME Lavalette	NON	Bon	
	ME Lignon amont	NON	Bon	
Futur SDAGE 2022 2027	ME Brossettes	OUI	Médiocre	Pressions macropolluants et morphologie
	ME Lavalette	OUI	Médiocre	Pressions macropolluants et nutriments diffus d'origine agricole
	ME Lignon amont	NON	Bon	Pressions obstacles et prélèvement

- → la caractérisation faite pour le futur SDAGE 2022 2027 se base sur un suivi de 2015
- → le plan d'eau est le réceptacle de l'ensemble du bassin versant du Lignon amont qui révèle une tendance à l'eutrophisation causée par l'enrichissement en nutriments (P)et en matières organiques

#### Autres données en lien avec la qualité de l'eau

- Cyanobactéries
  - Données entre 2005 et 2020 : Sur 53 analyses, 4 hors des normes (en 2015, 2018 et 2021)



Données ARS

Photo: Barrage Lavalette-2015-ARS

#### Constats et perspectives d'évolution

Qualité des eaux brutes actuelle satisfaisante pour la production eau potable mais :

- Signe de dégradation de la qualité du plan d'eau (cause : phosphore et nitrates)
- Crainte d'une évolution vers une eutrophisation accentuée du plan d'eau comme de nombreux barrages en France (effet cumulatif de l'apport des nutriments dans les sédiments)
- Risques de multiplications des évènements avec le réchauffement climatique

#### **Conclusions**

Complexe du barrage de Lavalette et de la Chapellette déjà identifié depuis 2009 comme captage prioritaire

Les assises de l'eau de juillet 2019 confirme l'enjeu aire de captage comme prioritaire pour l'avenir, dresse un bilan mitigé des actions menées dans les territoires et demande une réactivation des démarches en termes d'actions

Objectif: Protéger les 1000 captages prioritaires à l'aide d'un plan d'action spécifique à chacun d'ici 2021. (seuls 500 sur 1000 captages disposent d'un plan d'action)

 Démarche pour préserver d'avantage la qualité de l'eau car l'enjeu d'alimentation en eau potable est essentiel pour la sécurisation de la ressource pour les générations actuelles et futures

### Les différentes étapes



#### Phase 0: Phase 1: Phase 2: Phase 3: Délimitation de l'AAC (Aire d'Alimentation de Captage) Realisation d'un Suivi du plan Organisation Diagnostic Territorial et analyse de sa d'action. de la vulnérabilité intrinsèque. Multi-Pressions évaluation et gouvernance. Détermination de la zone Elaboration du plan éventuellement de protection de l'aire d'actions relance de la d'alimentation du captage démarche (croisement vulnérabilité et pression).

Illustration 2 : Démarche de protection des captages prioritaires.

#### Etape 1 : L'arrêté inter-préfectoral périmètre

ARTICLE 1 - Délimitation de l'aire d'alimentation du complexe du barrage de Lavalette-barrage de la Chapelette L'aire d'alimentation du captage prioritaire dit des barrages de la Lavalette et de la Chapelette est définie par le bassin versant du Lignon alimentant ces barrages et délimité sur la carte figurant en annexe n°1 (la liste des communes figure en annexe n°2).

Elle couvre une surface de 358,2 km² et correspond au périmètre éloigné de l'arrêté inter préfectoral Haute-Loire Ardèche N°ARS/DT43/2011/111 du 10 août 2011 relatif à la protection des prises d'eau potable des barrages de la Lavalette et de la Chapelette.

#### ARTICLE2 - Comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour établir dans un délai d'un an après sa mise en place, après analyses des données techniques et des études réalisées sur ce bassin versant du Lignon, un programme d'actions pour réduire les apports de nutriments.

#### Les consultations en cours :

- Chambres d'agriculture de Haute-Loire et Ardèche
- CLE du SAGE LIGNON
- Passage en CODERST
   Ardèche et Haute-Loire
   signature

### Etape 2 : Diagnostic territorial et plan d'actions

#### 1- Élaboration d'un diagnostic en s'appuyant sur :

- Les études existantes (étude métropole, SAGE, chambre....)
- Les démarches existantes :
  - au titre de la protection AEP,
  - dans le cadre des plans d'actions liés au contrat territorial Lignon du Velay
  - Expérimentation Paiements pour Services Environnementaux

## 2- Élaboration d'un plan d'actions en associant les acteurs du territoire

